Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD"
188 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente de la région

L'Egalité

DIMANCHE 10 JANVIER 1926

BUREAUX :
ROUBAIX, 20, Grande-Place, 20
TOURCOING, 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

Le Parlement va reprendre ses travaux

La session qui va s'ouvrir mardi prochain sera très importante

La Chambre, qui s'est séparée le 1er janvier, à 6 h. 30 du matin pour clôturer la session extraordinaire de 1925, va reprendre ses travaux le 12, deuxième mardi de janvier, ainsi que le prescrit la constitution.

Cette première séance de la session ordinaire de 1926 sera consacrée à l'élection du bureau de l'assemblée, qui aura lieu aussitôt après le discours d'ouverture prononcé par le doyen d'âge, M. Pinard.

Jusqu'à présent, on ne prévoit pas de concurrent au président en exercice, M. Herriot, dont l'élection est assurée. On procèdera également aux élections des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires ; on n'envisage aucun changement notable pour ces divers postes

PROJETS FINANCIERS RÉFORME ÉLECTORALE

M. Herriot prononcerait une allocution mardi et la Chambre s'ajournerait au jeudi pour fixation de son ordre du jour.

En dehors des problèmes financiers qui sont évidemment prédominants, une des premières questions sur lesquelles l'assemblée devra statuer est celle de la réforme électorale.

M. Barety doit soumettre très prochainement à la Commission du suffrage universel son rapport qui se prononce en faveur d'un système majoritaire, mais qui laisse le choix à l'assemblée entre le scrutin uninominal et le scrutin de liste.

Il semble que le Gouvernement soit disposé à obtenir le plus rapidement possible l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre de ce rapport qui permettrait un vote de principe sur cette importante question de la réforme électorale, dont la solution pourrait avoir d'importantes répercussions politiques.

LOI DES LOYERS, ACCORDS DE LOCARNO, ETC...

Parmi les autres questions qui seront évoquées dans les mois qui vont suivre, signalons le nouveau régime des loyers, la ratification des accords de Locarno, la réorganisation de l'armée, etc.

En ce qui concerne les interpellations, il n'en a été déposé jusqu'à présent que trois : l'une de M. Fontanier, sur le fascisme dans les colonies ; les deux autres de MM. Uhry, socialiste et Laporte, communiste, sur les inondations.

UN GRAND DÉBAT EN PERSPECTIVE

Il faut s'attendre, en outre, au prochain dépôt d'une interpellation sur la politique financière du gouvernement, ainsi que se l'était proposé vers la mi-décembre, le groupe socialiste.

Un large débat permettrait à la Chambre de se prononcer par un vote de principe sur les projets gouvernementaux, avant que ceux-ci soient examinés en détail par la Commission des finances et confrontés avec les divers contre-projets qui leur seraient opposés.

LE BLUFF DES "INDUSTRIELS DU NORD"

Une demande de "crédit"

Et la comédie continue !

Malgré le dégonflage complet du bluff gigantesque du « cadeau royal de douze milliards », les lanceurs de ce ballon grotesque persévèrent dans la voie ridicule où ils se sont engagés.

Hier, on nous annonçait que les fameux « industriels du Nord » qui ne marchaient plus du tout dans l'histoire du « cadeau » à faire avaient changé leur titre de « donateurs » en celui de « membres consultatifs d'un comité d'étude de projet ».

Aujourd'hui, l'« Echo du Nord » revenant lui sans discrétion sur la « discrétion compréhensible » des industriels, conclut ainsi :

« Faisons-leur donc nous-mêmes un peu de crédit. Armons-nous d'un peu de patience ».

Ce n'est plus du même « crédit » dont on parle maintenant et la patience demandée semble bien devoir nous amener au jour où les poules auront des dents !

Une nouvelle découverte archéologique à Comines

Continuant les travaux de terrassement pour la reconstruction de l'église Saint-Chrysole, les ouvriers ont mis à jour samedi matin un petit caveau situé au-dessous de l'ancien chœur ; ce petit caveau contenait un petit tonneau en bois, hermétiquement clos par une enveloppe épaisse en plomb, ainsi que l'a décrit Messyan, dans l'histoire de Comines.

Selon la volonté exprimée dans un testament, ce tonneau contient les entrailles et le cœur du seigneur Charles de Croy, seigneur de Comines, d'Halluin et de Chimay, décédé à Beaufort en 1612.

Les travaux de terrassement sont poussés activement et il est à prévoir que d'autres découvertes importantes auront lieu d'ici quelque temps.

UNE TRIPLE NAISSANCE A LOMME

Mme Canick, née Sidonie Carron, âgée de 33 ans, demeurant rue Olivier, 12, Cité des Cheminots, qui était déjà mère de quatre enfants, vient de donner le jour à trois bébés, du sexe masculin, bien constitués.

M. Canick qui exerce la profession de peintre à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, est âgé de 39 ans.

A Mme Canick nous souhaitons un prompt rétablissement : aux nouveaux-nés, une bonne santé et à toute la maisonnée, belle prospérité.

IL SE FIT SAUTER AVEC SA FEMME ET LEURS 4 ENFANTS

On mande de Berlin aux journaux qu'à Avesta (Suède), un contremaître s'est fait sauter, avec sa femme et leurs quatre enfants, au moyen de dynamite qu'il avait placée sous les lits. La mère et les enfants ont été tués. Le père, grièvement blessé, tenta ensuite de se pendre, mais il en fut empêché.

Me JACQUES SADOUL

Le bruit courait hier, au palais, que la réintégration de Jacques Sadoul au tableau des avocats n'est pas encore fait accompli, le Conseil de l'Ordre n'ayant pas clos définitivement sa délibération. Mais on expliquerait, d'autre part, que la décision est bien acquise et que, si l'arrêté n'a pas encore été signé, il s'agit d'un simple retard motivé par les retouches apportées à la rédaction de cet arrêté.

Les faux billets des fascistes, nos ennemis

Ce que dit l'ancien président de la République hongroise

Le comte Karolyi, ancien président de la République hongroise, a déclaré que l'affaire des faux billets pose une question mondiale : celle de la paix de l'Europe.

La Hongrie, a-t-il ajouté, n'est plus une République, mais un tremplin à la monarchie. Le chef de l'Etat, l'amiral Horty, n'est pas un gouverneur, mais un régent. Tous les membres du parti légitimiste sont aussi germanophiles que gallophobes et c'est pourquoi j'affirme avec la dernière énergie, a dit en terminant l'ancien président, que l'affaire des faux billets est avant tout un complot politique des partis au pouvoir.

M. Cover, secrétaire de la ligue hongroise, des Droits de l'Homme, a déclaré qu'il considère l'amiral Horty comme l'homme des Haesbourg et que la nation hongroise, nettement républicaine, ne pardonnera pas aux légitimistes leur honteuse machination.

On sait, d'autre part, que les ultranationalistes hongrois avaient pour deuxième but de ruiner notre franc en jetant sur les marchés mondiaux une énorme quantité de faux billets de banque français, d'ailleurs parfaitement imités.

NOUVELLES PERQUISITIONS CHEZ LE ROYALO-FASCISTE WINDISCHGRAETZ

Le château de Saros-Fatak, appartenant au prince de Windischgrætz a été cerné par la gendarmerie et des perquisitions y ont été opérées. Le personnel a été soumis à un interrogatoire concernant les faits et gestes du secrétaire et du valet de chambre du prince ces temps derniers. Les représentants de la police de Budapest terminaient leurs constatations, quand deux policiers français sont arrivés de Budapest. Ceux-ci alors, continuèrent leurs investigations avec la police hongroise. A dix heures du soir, la ceinture des gendarmes qui environnaient le château a été levée et le personnel a été autorisé à quitter la propriété. Les représentants de la police hongroise et les policiers français sont rentrés à Budapest.

VIENNE EN COMMUNICATION AVEC AMSTERDAM, HAMBOURG, ETC...

La police viennoise a pu établir que trois télégrammes ont été adressés de Vienne, par un inconnu, à des émissaires des faussaires hongrois à Amsterdam, à Milan et à Hambourg. C'est grâce à cette découverte que les destinataires de Milan et de Hambourg ont été arrêtés. La sûreté viennoise recherche activement l'expéditeur de ces télégrammes et surveille les agissements des sujets hongrois de passage à Vienne.

ARRESTATION DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT CARTOGRAPHIQUE

Selon le journal hongrois « Uj Nemzeisk », M. Kurtz, directeur de l'Institut Cartographique, a été arrêté et déféré au Parquet.

D'autre part, la « Gazette de Voss » publie une dépêche de Budapest, annonçant que l'enquête dans l'affaire des faux billets est terminée et que le dossier a été remis hier après-midi au ministère public.

UNE VASTE ENTREPRISE CONTRE LES GOUVERNEMENTS DÉMOCRATIQUES

Rappelant le communiqué hongrois publié vendredi et tendant à dégager la responsabilité de l'amiral Horthy et du comte Téléky dans l'affaire des faux billets, « Paris-Soir » ne croit pas possible de séparer la personnalité du régent de celle des véritables promoteurs de l'émission des faux billets.

D'après ce journal, Louis de Windischgraetz n'a fait que reprendre en 1923 la suite des opérations entamées par le consortium germano-magyar formé en 1920 entre le colonel Bauer, Ludendorff et l'amiral Horthy, représenté par le député Julien von Gombes et le major Pronay.

Il s'agissait alors, continue « Paris-Soir », au dire même des conjurés, de financer une vaste entreprise internationale ou devaient périr tous les gouvernements démocratiques de l'Europe centrale.

20 MILLIARDS DE FAUX BILLETS ?

A la Banque de France, on dément les déclarations prêtées par un journaliste hongrois à M. Emery, délégué de la Banque de France, qui, à Budapest, d'après ce journaliste, aurait trouvé exagérée la somme de 20 milliards indiquée comme étant le montant des faux billets et aurait dit que, dans cette affaire, on pouvait s'attendre à des nouvelles sensationnelles.

UN « COUP » SEMBLABLE EN ESPAGNE

Une dépêche de Madrid annonce que la police vient de découvrir à Valence une importante fabrique de faux billets de banque munie de tous les perfectionnements. On a trouvé des plaques de cuivre pouvant servir à la fabrication des billets de 100 et de 500 pesetas, avec les signatures du contrôleur, du caissier et du gouvernement de la Banque d'Espagne : une presse, d'une grande perfection, pour le tirage des épreuves, dont cen. quarante-deux étaient terminées.

La police a saisi des lettres, des documents compromettants qui, on l'espère au ministère de l'intérieur, serviront à la découverte des faux monnayeurs, lesquels, à en juger par l'outillage et les documents saisis, doivent constituer une bande nombreuse et ayant d'importantes ramifications.

Un homme mystérieux, qui vivait dans la maison, a disparu à la fin de la semaine dernière.

UN LILLOIS REÇOIT LA MÉDAILLE D'OR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Par arrêté de M. le ministre du Travail, de l'Hygiène et de l'Assistance, la médaille d'or de l'Assistance publique a été attribuée à M. Lemay, vice-président de la commission administrative des Hospices de Lille.

Aujourd'hui en 2e Page vous commencerez la lecture de Pauvre Periote
Captivant roman de Paul d'Aigremont

Pour qui le Régisseur du Prince fraudait-il des fusils allemands ?

Son mutisme persistant et ses contradictions étranges permettent de supposer qu'on se trouve à Maubeuge en présence d'une seconde affaire de Baisieux

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Le « Réveil » a relaté ces derniers jours les circonstances dans lesquelles avait été pincé avec des armes de guerre, dans l'express Bruxelles-Paris, entre Aulnoye et Landrecies, l'officier de réserve Delaroche, régisseur à Baumont (Belgique) du prince de Chimay, et comment une perquisition opérée à Maubeuge, chez un chirurgien-dentiste M. Marchant, amena la découverte de tout un arsenal de guerre.

Comme on le verra plus loin, plus on étudie cette nouvelle affaire, plus on l'examine de près, plus on constate son analogie frappante, avec celle de Baisieux de toute récente mémoire.

Voici maintenant qu'on retrouve, en effet, à l'origine les mêmes caractéristiques, le même camouflage, une auto saisie hier, qui passait une et deux fois par semaine la frontière, les mêmes réserves de l'inculpé, ses mêmes étranges contradictions.

A travers l'imprécision volontairement entretenue par le fraudeur, on ne voit que trop nettement apparaître la trame du complot fasciste, que nous avons avec tous les démocrates dénoncé. Quoi de plus naturel ?

La répression a été bénigne une première fois.

On aura cru ne pas courir gros risques à recommencer sur un autre terrain d'opération.

Des panoplies !... Des collections d'armes, voilà ce qu'on a voulu faire, dira-t-on !...

Cet engouement général et subit pour les « souvenirs » de guerre allemands n'est-il pas pour le moins étrange au moment où partout des factieux se dressent contre le régime ?

Depuis des mois nous crions gare ! Nous disons, les royalo-fascistes s'arment contre la République.

La réaction ricane et se moque, nous taxe pour le moins d'exagération.

Il n'en est pas moins vrai, qu'on n'entend plus parler que de Mausers.

Après Baisieux, voici Maubeuge... Qui sait ce qui se passe ailleurs ! Les faits ne nous donnent-ils pas raison ?

NOTRE ENQUÊTE DANS L'AVESNOIS

Notre enquête menée hier, à Maubeuge et à Avesnes, nous a révélé combien, on a raison de considérer la prise de mercredi, comme intéressante et suspecte.

Un fait est certain. Le Parquet d'Avesnes a agi avec la plus grande célérité. On ne peut que l'en féliciter.

Les étranges contradictions du fraudeur

L'information menée par M. Glorian, juge d'instruction, a poursuivi hier activement son cours et a permis — premier point important — de constater avec quel soin Delaroche, s'efforce de camoufler la vérité.

Interrogé, en effet, dès son arrestation, sur la destination des armes qu'il convoyait, le régisseur, répondit d'abord, qu'il ne connaissait pas le contenu du colis, et que ce colis lui avait été remis à Maubeuge par une personne, que sa dignité d'officier lui interdisait de citer.

Pressé de questions Delaroche, déclara ensuite, que le colis était destiné à un personnage politique influent de la droite, à un parlementaire et qu'il devait le remettre à Paris.

Delaroche jugea-t-il qu'il avait trop parlé. Tout porte à le croire. Hier, en effet, devant le juge d'instruction, il affirma que le fameux colis lui avait bien été remis à Maubeuge, mais qu'il était destiné à un Président de Société de Préparation militaire, qu'il ne pouvait nommer.

Que cette personne se fasse connaître, ajouta-t-il, et toute la lumière sera faite sur l'affaire.

Autre camouflage

Interrogé aussi sur son domicile, lors de son arrestation, Delaroche, déclara, qu'il habitait 13, rue Saint-Jacques, à Maubeuge.

Ce renseignement décida immédiatement le Parquet à agir... De là, la perquisition fructueuse ordonnée à l'adresse indiquée, qui n'était pas, on le sait, celle de Delaroche, mais celle du docteur Marchant, chirurgien-dentiste. Pourquoi le régisseur avait-il indiqué cette fausse piste ? Mystère...

Interrogé à son tour, M. Marchant, déclara, qu'il connaissait Delaroche, que celui-ci venait d'acheter une automobile qu'il avait l'intention de revenir se fixer en France, et qu'il lui avait demandé de laisser domicilier sa voiture, 13, rue Saint-Jacques, à Maubeuge, ce à quoi il avait consenti.

La police apprenait donc que Delaroche avait une voiture. Que cette voiture passait la frontière, une et deux fois par semaine, à Cousoire. Elle n'eut plus qu'un but la retrouver !

L'auto de Delaroche consignée

Dans le courant de la matinée d'hier, le brigadier Henri Heuclin, apprenait que la voiture en question, une Renault 10 H-P, modèle 1923, que le régisseur possédait depuis deux mois environ, se trouvait, depuis mercredi, jour de l'arrestation au garage Deshayes et Courtois, 9, rue de Ferrière, à Maubeuge.

Il prévint immédiatement le commissaire de police M. Carrance, qui lui, avertit le Parquet... Les ordres ne tardèrent pas à venir... Ils se résumaient en ceci : consigner la voiture et la faire examiner !... L'examen ne révéla rien d'anormal, mais la piste devait permettre cependant, d'établir comment les fusils avaient pû passer la frontière !

On apprit, en effet, que Delaroche, le jour de son arrestation était arrivé à Maubeuge dans la voiture maintenant saisie, disant à un chauffeur qu'il se rendait à Paris avec son fils et sa nièce. Il était suivi d'une camionnette Ford, une des voitures du château de Baumont, dans laquelle étaient entassés des bagages et paquets de toutes sortes.

Comment les fusils ont pû passer la frontière

Hier nous avons vu et interrogé le chauffeur du taxi, en question, qui nous a, à la lettre, confirmé le fait :

« Mercredi, nous dit-il, je vis arriver vers 10 heures, la voiture Renault de M. Delaroche, je connais très bien ce dernier, l'ayant appris à conduire voici deux mois

La voiture s'arrêta Place Mabuse. M. Delaroche en descendit me vit, et m'appela pour me dire que « ça ne marchait pas ! » Je vérifiai le moteur et constatais que les graisseurs étaient malades. Je conseillai donc à mon ancien client de conduire l'auto au garage. Il me demanda de l'accompagner. J'y consentis. En cours de route, j'appris que Delaroche se rendait à Paris, puis à la foire aux vins d'Angers.

— Et la voiture, contenait-elle des bagages ?

— Je n'ai rien vu, mais en arrivant au garage, j'ai vu la camionnette du château, qui, elle, en était chargée. Elle avait été amenée par le chauffeur du Prince. Ma mission terminée, je revins et plus tard en conduisant un client à la gare au train de 12 h. 16, je revis la camionnette à la station. On déchargeait les bagages pour les mettre au train ».

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LES INONDATIONS

ILS EN ONT AUSSI EN ANGLETERRE

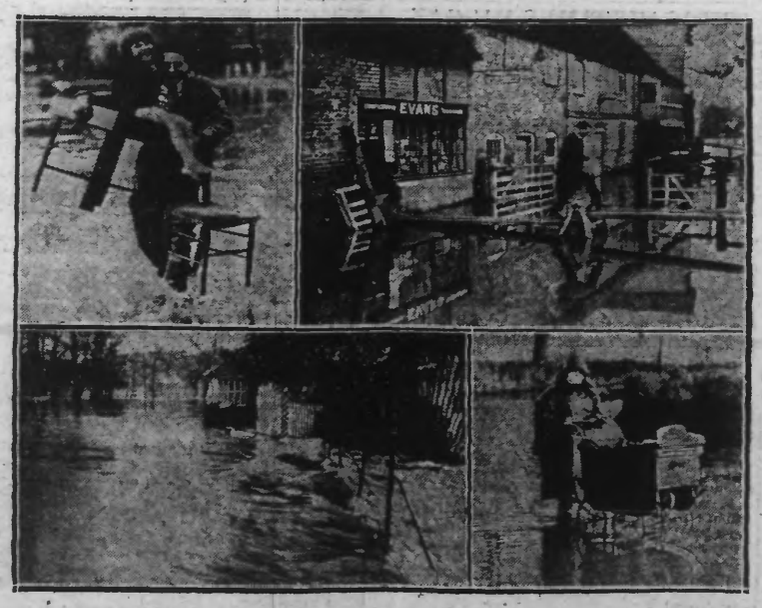

Comme la France, la Belgique, la Hollande, et l'Allemagne, l'Angleterre a à subir des inondations. Voici des vues prises aux environs de Londres où la Tamise fait des siennes

En haut, à gauche : Un papa transportant son petit garçon et son mobilier ; A droite : L'épicier du village a établi une passerelle pour ses clients. — En bas, à gauche : Le flot de la Tamise déferlant dans un jardin ; A droite : Une maman que l'eau n'empêche pas de promener son bébé (Wide World P.)

La décrue des divers cours d'eau de notre pays et de l'étranger se poursuit lentement, le temps venant plus clément et l'on ne signalait pas de nouveaux incidents ou accidents au cours de la journée d'hier.

Après des moments véritablements angoissants, la situation s'est améliorée et il est à espérer que d'ici quelques jours l'on reviendra partout à l'état normal.

LA DÉCRUE DE LA SEINE

Devançant les prévisions, la Seine a commencé à baisser au cours de la nuit de vendredi à samedi.

On ne cotait plus hier matin au pont de la Tournelle que 5 m. 88 contre 5 m. 95 et au pont d'Austerlitz que 6 m. 02 contre 6 m. 05 hier.

La baisse est générale tant sur la Marne que sur la Seine. A Bray la cote était ce matin de 2 m. 89 contre 2 m. 95 ; à Montereau de 3 m. 38 contre 3 m. 46 ; à Chalifert, de 4 m. 28 contre 4 m. 8.

A Paris, la baisse se poursuit puis les eaux seront étales par suite de l'arrivée des eaux des affluents.

Après 48 heures, la baisse reprendra, mais lentement, les eaux amenées par l'Oise ayant besoin de [illegible].

CELLE DE L'OISE

Une baisse de 6 centimètres a été constatée hier matin sur l'Oise et une baisse de 8 centimètres sur le Therain, à Montataire.

Toutefois cette baisse n'est pas très appréciable dans les quartiers inondés où la situation reste sensiblement la même.

Sera-ce la grève du textile dunkerquois ?

Le Préfet est saisi des revendications de 4.000 ouvriers

Depuis quelque temps, le Syndicat textile de Dunkerque et des environs, qui comprend les ouvriers et ouvrières de DUNKERQUE, SAINT-POL, ROSENDAEL, COUDEKERQUE-BRANCHE, PETITE-SYNTHE, CAPELLE, BOURBOURG, WATTEN et GRAVELINES, a demandé une augmentation générale des salaires.

Invoquant des raisons économiques, le patronat refuse d'accorder quoi que ce soit.

Un vif mécontentement règne dans le personnel. Se traduira-t-il par un arrêt du travail ?

M. le Préfet, saisi des conditions lamentables imposées aux 4.000 ouvriers de la région, réussira-t-il à trouver une solution. Espérons-le.

DUEL DE CHAMPIONNES

Mlle HELEN WILLS, la championne américaine de tennis, qui vient en France, pour combattre notre championne Suzanne Lenglen (Wide World P.)

Nous aurons un Crematorium à Lille

La Commission d'étude du projet de création d'un Crematorium dans le Nord s'est réunie hier après-midi à la mairie de Lille. Elle a fait un bon travail. A l'unanimité, elle a adopté le principe de l'urgente réforme hygiénique substituant aux inhumations l'incinération.

Le Crematorium sera édifié au cimetière du Sud dans un vaste terrain offrant toute garantie de salubrité et pourra fonctionner dans un an.

Un grand progrès, pour la santé publique, va se trouver ainsi réalisé.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux, se couvrant, avec quelques pluies vent du Sud à Sud-Ouest 8 à 12 mètres ; température minimum 0°.

EN DEUXIÈME PAGE. — Notre émouvant conte du Dimanche : Le Télégosse.

LA VIE POLITIQUE

Les Impôts de vie chère

Le Parlement doit se réunir le 12 Janvier et, tout de suite, il sera appelé à poursuivre l'examen des problèmes financiers.

Deux projets s'opposeront : l'un émanant du Ministre des Finances, l'autre des groupes de la majorité.

Il n'est plus d'atermoiements possibles.

Retarder encore, tergiverser, nous conduirait à la veille d'une nouvelle échéance, — à une nouvelle émission de billets, — A une nouvelle inflation enfin !

On en connaît les résultats !

La livre, qui — de 150 francs sous M. Poincaré avait été ramenée, en janvier 1925, à 87 fr. 30 — se trouve aujourd'hui à 127 francs.

Il serait vain de souligner les résultats de telles pratiques.

Il va donc falloir choisir.

Aujourd'hui, comme il y a trois mois, comme au mois d'avril dernier, le problème financier est avant tout un problème politique.

Quels sont les citoyens qui devront assumer la charge des nouveaux impôts et dans quelle mesure la supporteront-ils ?

Les projets Doumer — nous l'avons dit — sont avant tout une aggravation des impôts indirects. Ils frappent la consommation et non la fortune.

Ce sont une fois encore des impôts de vie chère. Ils pèsent sur les classes moyennes et sur les classes pauvres. Ils atteignent lourdement le producteur, l'ouvrier, l'employé, le petit retraité, tous ceux dont les salaires, les traitements, les petits revenus demeurent fixes, tandis que se poursuit la hausse des denrées.

Les classes possédantes se déroberont-elles plus longtemps au devoir qui s'impose à elles ?

L'égoïsme de quelques-uns s'imposera-t-il pour le malheur de tous ?

Anatole France n'avait que trop raison quand il écrivait : « Tant que l'Etat se contente des ressources que lui fournissent les pauvres : — tant qu'il a assez des subsides que lui donnent ceux qui travaillent de leurs mains, — il est heureux, tranquille, honoré.

Les économistes et les financiers se plaisent à reconnaître sa probité.

Mais dès que poussé par le besoin, il fait mine de demander de l'argent à ceux qui en ont et de tirer des riches quelques faibles contributions, on lui fait sentir qu'il commet un odieux attentat, viole tous les droits, manque de respect à la chose sacrée... »

Jusqu'à quand l'Etat — par crainte du jugement des grands, — méritera-t-il la colère des pauvres ? — G.

Les Communistes d'Halluin en Appel, à Douai

Les bagarres ont-elles été provoquées par eux ou par M. Sion ?

L'affaire des communistes d'Halluin est venue hier samedi en appel devant la Cour de Douai.

On n'a pas oublié les faits qui se déroulèrent le 12 octobre dernier, au cours d'une manifestation organisée par le Comité d'action communiste. Les événements provoquèrent plusieurs arrestations. Huit d'entre les manifestants furent poursuivis le 19 novembre, devant le tribunal correctionnel de Lille pour entraves à la liberté du travail et certains pour violences. Ces grévistes, en effet, avaient pénétré dans l'usine Sion, rue de Lille, à Halluin, pour débaucher des ouvriers restés au travail. Une bagarre avait eu lieu au cours de laquelle M. Sion et son directeur, ainsi que deux gendarmes, furent frappés et blessés.

D'autre part, il était reproché à l'un des inculpés, Jules Vanhecke, d'avoir frappé deux femmes qui passaient. Ce dernier fait se produisit l'après-midi ; le premier à 10 heures du matin.

Après plusieurs audiences, le Tribunal de Lille prononça les condamnations suivantes :

Gilbert DECLERCQ, adjoint au maire d'Halluin, 6 mois de prison ; Zulma DUMORTIER, 2 mois de prison ; Henri FEYS, 3 mois ; Edouard FEYS, 8 mois ; Alphonse STROBBE, 8 mois ; VANHECKE, 3 mois. Toutes ces condamnations sont prononcées sans qu'il soit fait application de la loi de sursis.

Deux autres prévenus, LAGAE et VERMANT furent acquittés.

S'estimant trop sévèrement condamnés, les communistes d'Halluin ont interjeté appel ainsi d'ailleurs que le Parquet de Lille jugeant de son côté les peines infligées insuffisantes.

C'est ainsi que l'affaire est revenue devant la Cour de Douai.

L'AUDIENCE

La Cour est présidée par M. Wagon. M. l'Avocat général Cruveilhé occupe le siège du ministère public.

Peu de monde dans la salle, nous sommes loin de l'audience correctionnelle. Les prévenus Lagae et Vermant y compris, sont au banc des accusés.

M. le Conseiller Dorignies, rapporteur, donne connaissance du volumineux dossier qui a été constitué aussi bien par l'instruction que par la première audience.

Il rapporte les faits, les condamnations encourues et les antécédents judiciaires de chaque prévenu.

Puis la parole est à la défense. Declercq présente la sienne. L'adjoint au maire d'Halluin le fait avec calme et une certaine habileté. Il se défend comme tous les camarades d'ailleurs d'être entré dans l'usine. Il impute la responsabilité des faits aux provocations de M. Sion.

Une courte suspension d'audience et Me Wormus assure la défense de Zulma Dumortier, de Henri et Edouard Feys, de Strobbe et de Vanhecke. Il insiste sur les condamnations trop sévères infligées à ses clients qui, dit-il, n'ont rien fait de ce qu'on leur reproche. Il demande qu'ils soient acquittés.

Avec M. CRUVEILHE, c'est un autre son de cloche. L'avocat général s'attache à démontrer que les faits sont probants. Il s'appuie sur les séances du tribunal de Lille et sur des témoignages irréfutables. Cependant Me Cruveilhé abandonne l'accusation en ce qui concerne Lagae et Vermant.

Enfin, Me Delevalée plaide lui, le fond de l'affaire. Il déclare que Declercq qui, dit-il, n'est pas allé dans l'usine, aurait eu parfaitement le droit de le faire, que c'était même son devoir pour arrêter les manifestants. Il ne l'a pas fait pour éviter à tout le cortège de le suivre et de provoquer ainsi une émeute.

Cependant le défenseur affirme que son client a fait tout ce qu'il a pu pour mettre fin à une scène de désordre.

La Cour a mis l'affaire en délibéré.

Les majorations de dommages de guerre

L'AFFAIRE JOUVE DEVANT LE TRIBUNAL DE LAON

Hier se sont ouverts, devant le tribunal correctionnel de Laon, les débats de l'affaire Jouve.

On sait que M. Jouve est inculpé d'avoir majoré ses dommages de guerre dans des proportions considérables. Ce négociant, propriétaire de la sucrerie de Barisis-au-Bois, valant une centaine de mille francs, n'avait pas hésité à réclamer à l'Etat plus de trois millions.

L'audience très animée a été marquée par de vifs incidents entre la défense, le Gouvernement qui se présentait partie civile et les témoins.

Me Charpentier, du barreau de Paris, qui défendait l'inculpé, a pris à partie le Contrôleur général des dommages de guerre, M. Demalvillain, celui-ci fonctionnaire honorable et au-dessus de tout reproche.

Finalement, à la demande de la défense, l'audience a été renvoyée à quinzaine pour audition de nouveaux témoins.

LA CRISE ALLEMANDE

Le président Hindenburg a reçu de nouveau hier matin, le chancelier Luther, mais on continue à admettre qu'aucun mandat ne lui sera confié jusqu'à ce que soit connue la décision que prendront les fractions réunies du Centre, à la Diète prussienne et au Reichstag.

Les cabotins fascistes et la routine

« Balançons ces parlementaires tout empêtrés de routine et rétablissons le bon vieux régime qui a usé une cinquantaine de rois et duré quatorze cents ans !... »